



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE TRETEAU
1 PLACE DE LA MAIRIE
03220 TRETEAU

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 19.11.2021
Ayant eu lieu à 19h30 à la Mairie

Présents :

M. BONIN Gérard, M. CHASSAGNE Jean-François, M. DELIGEARD Arnaud, M. DESBOUIS Serge, M. MONNET Jérôme, M. PEJOUX Florent, M. MAIRE Pierre, M. VIGNE Olivier, Mme CHAUVET Anne-Marie, Mme LEBRE Amélia M. GILLES Xavier.

Absent : M. DEVILLARD Claude.

Excusées : Mme PELLETIER Émeline, Mme DEGIRAL Laurence, Mme CHAPPAZ Aurélie.

Pouvoir : Madame CHAPPAZ Aurélie donne pouvoir à Monsieur CHASSAGNE Jean-François.

Secrétaire de séance : M. MAIRE Pierre.

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 19h40.

Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal

Monsieur le Maire ouvre la séance par la mise à approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 Octobre 2021. Aucune remarque n'ayant été faite par l'ensemble de l'assemblée délibérante, le compte-rendu est validé à l'unanimité des membres présents.

Vote du plan d'investissement 2022

Monsieur le Maire expose le plan de financement prévisionnel pour l'année 2022.

Plan de financement pluriannuel Mairie de TRETEAU Budget Assainissement - Document mis à jour le 19/11/2021			
Dépenses 2022 d'investissement	Montants TTC	Recettes 2022 d'investissement - Subventions	Montants TTC
Étude schéma directeur	50000,00	Subvention agence de l'eau 80%	40000,00
Total prévisionnel dépenses investissement 2022	50000,00	Total prévisionnel recettes au titre des subventions d'investissement 2022	40000,00
Reste à charge de la commune			-10000,00
Plan de financement 2022 Mairie de TRETEAU - Document mis à jour le 19/11/2021			
Dépenses 2022 d'investissement	Montants TTC	Recettes 2022 d'investissement - Subventions	Montants TTC
Toiture logement BAUTISTA	35055,55	Subvention CD03 Route VC6	30000,00
Boulangerie (toiture)	4922,86	Emprunt	250000,00
Travaux de voirie VC6 SAINT GERAND	126532,20	Fond de concours achat tracteur (50% du prix hors reprise)	14153,00
Achat tracteur	36000,00	Fond de concours achat véhicule électrique (50% du prime à la conversion)	3325,00
Achat véhicule électrique	7980,00	Fond de concours route de Boucé	2550,00
Travaux voirie route de Boucé	6120,00	DETR toiture mairie (35% du montant total)	17500,00
Toiture Mairie (25 000 couverture + 25 000 charpente)	50000,00		
Mobilier cantine	4863,60		
Travaux électricité CHATARD SOCOTEC	2163,01		
Total prévisionnel dépenses investissement 2022	273637,22	Total prévisionnel recettes au titre des subventions d'investissement 2022	317528,00
Reste à charge de la commune sans le FCTVA (perception en 2023 à N+1)			43890,78
FCTVA (16,404%)			44887,45

Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble de ce plan d'action a été longuement préparé et que de nombreux échanges ont eu lieu avec les services de la Trésorerie et de la Préfecture afin d'affiner au maximum les éléments financiers, juridiques et la capacité d'emprunt de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter le plan d'investissement au titre de l'année 2022. Les sommes définitives seront inscrites au budget primitif 2022 dès que les marchés de travaux et devis auront été signés.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Accord définitif subvention route de Saint Gérard de Vaux

Monsieur le Maire et Monsieur le 1^{er} Adjoint ont rendez-vous avec Monsieur DUFOUR de l'ATDA pour faire le point sur la situation sur place et préparer la réalisation du marché le lundi 22/11/2021. En début d'année 2021, une demande d'accord préalable avait été réalisée auprès du Conseil Départemental pour une subvention. Cet accord avait été donné, pour une intervention maximale du département à hauteur de 30 000 euros pour 100 000 euros de travaux et à condition de déposer la demande définitive avant le 1^{er} Mars 2022.

Il est proposé au Conseil d'autoriser le Maire à lancer le Marché et de réaliser la demande définitive de subvention auprès du Conseil Départemental et de signer tout document afférent à cette affaire.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Encaissement des ventes des concessions de cimetière sur le budget communal

Suite à la suppression du budget du CCAS, il convient de délibérer pour encaisser les produits issus des ventes des concessions sur le budget communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'acter les encaissements des produits issus des ventes de concession sur le budget communal.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Adhésion « L'Allier à Livre ouvert »

Dans le cadre de la gestion de la bibliothèque, il convient de voter pour renouveler l'adhésion à l'association « L'Allier à Livre ouvert », qui fournit les livres et renouvelle les collections de la bibliothèque et qui est en lien avec la médiathèque départementale (bibliobus). La participation s'élève à 72.38 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder le renouvellement de l'adhésion à l'association « L'Allier à Livre ouvert » au titre de l'année 2022 et d'autoriser le Maire à procéder au règlement de la participation à hauteur de 72.38 euros.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Convention SDE03 achat groupé d'énergies

Le SDE03 souhaite refaire une convention globale pour l'ensemble des contrats d'énergie des communes, en regroupant les contrats supérieurs et inférieurs à 36 MGW. À titre d'information, suite au contact pris avec les services du SDE03, les conventions initiales avaient été réalisées en 2015 et en 2017. Suite à la disparition des tarifs réglementés, il est envisagé de revoir l'ensemble des contrats des collectivités dans un souci de simplification.

Il est proposé au Conseil de statuer sur cette nouvelle convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de souscrire à cette nouvelle convention et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce sujet.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Vente du chemin rural « Château Barraud »

Suite au retour de Monsieur HARCILLON, Commissaire Enquêteur, aucune remarque n'a été portée au registre d'enquête. Ainsi, pour boucler la vente du terrain, les communes doivent faire établir par un géomètre expert un document d'arpentage.

Il est proposé au Conseil de voter sur cet élément.

Le conseil sursoit à statuer et décidera lors d'un prochain conseil quand il aura en sa possession le montant total de l'opération et que la Mairie de TRETEAU se sera concertée avec celle de CINDRÉ. La commune a également reçu la note de frais de Monsieur HARCILLON, qui s'élève à 593.99 euros TTC pour les deux communes. Il est proposé au Conseil de statuer sur la refacturation de la moitié de cette somme à Monsieur BEURRIER.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser le Maire à refacturer la somme de 296.99 euros à Monsieur BEURRIER.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 1

Création d'une commission « Affaires sociales »

Suite à la dissolution du CCAS l'an dernier, un an avant le terme réglementaire comptable, après prise de renseignements auprès de la Trésorerie et du service du contrôle de la légalité de la Préfecture, il convient de créer une commission des affaires sociales qui reprendra l'ensemble des dossiers que traitait le CCAS et de supprimer la commission instituée à tort en février 2022. Les dépenses afférentes à cette commission sont désormais réglées sur le budget communal.

La nouvelle commission sera composée de Madame CHAPPAZ Aurélie, Vice-Président, Madame DEGIRAL Laurence, Monsieur Xavier GILLES, Monsieur VIGNE Olivier, Monsieur DESBOUIS Serge, Monsieur PEJOUX Florent, Monsieur MAIRE Pierre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'instaurer cette commission « Affaires sociales » à compter du 1^{er} Janvier 2022, acte la suppression définitive de la commission « CCAS » instituée par délibération du 5 Février 2021 au 31 Décembre 2021, acte la nomination des membres de la nouvelle commission et autorise le Maire à exécuter l'ensemble des dépenses anciennement dépendantes du budget CCAS aux compte 6232 « fêtes et cérémonies » et 6713 « secours et dots ».

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Repas des aînés 2021 et fixation de l'âge des bénéficiaires

Le maire propose que les personnes âgées de 67 ans et plus, pour celles ne pouvant se déplacer, puissent bénéficier de ce repas.

Il est décidé d'inviter les personnes de plus de 67 ans au repas et de ne pas faire de colis pour les personnes ne venant pas au repas. Il est décidé de fournir aux deux doyens, ne pouvant pas se déplacer, un colis.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Le traiteur envisagé « LE SAINT GILBERT » propose un menu à 22 euros. L'apéritif est fourni par la Mairie. Le budget maximum autorisé à la dépense est de 2900 euros.

Il est demandé au Conseil de statuer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir le traiteur « LE SAINT GILBERT » et autorise le Maire à exécuter les dépenses afférentes à cette affaire dans la limite budgétaire de 2900 euros.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Il est mis au débat le fait d'inviter les agents pour le repas.

Il est demandé au Conseil de statuer sur cette proposition.

Le Conseil Municipal, par dix votes pour et deux abstentions, décide de convier les agents qui souhaitent venir au repas.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 2

Questions orales

Remerciements : Madame Valérie DELIGEARD remercie le Conseil pour le cadeau reçu pour son mariage.

Remerciements de la Municipalité : la Municipalité remercie Monsieur Tanguy CHASSAGNE pour son aide lors de la panne informatique qui a touché la Mairie le vendredi 29 Octobre 2021.

Novembre 2021. La débroussailleuse a été livrée le 18 Novembre 2021. Les fontaines à eau sont commandées et seront livrées et installées début décembre 2021.

Toile de Paillage étang communal : Il est décidé de commander une toile de paillage pour mettre sur le talus de l'étang, de couleur verte. Monsieur le Maire se charge de passer commande par Internet.

Foire aux dindes : Monsieur le Maire expose le courrier reçu en Mairie demandant une aide pour la foire à venir. Il est décidé d'offrir un colis garnit.

Entretiens professionnels : Monsieur le Maire expose le compte-rendu des trois premiers entretiens professionnels qui se sont déroulés ce jour du 19 Novembre 2021. Tout c'est très bien passé et les agents sont satisfaits de l'ambiance et des conditions de travail.

Défibrillateur : Suite à l'obligation de mise en place des défibrillateurs dans certains lieux publics, la commune s'est équipée d'un second défibrillateur. Il faut maintenant prendre un contrat de maintenance pour les deux appareils avec une entreprise.

Vœux du Maire 2022 : Il est proposé de faire les vœux en Janvier 2021. La date du 16 Janvier est retenue, à 10h30 à la salle polyvalente.

Chemin des Burgeots : Monsieur le Maire expose le contact que la Mairie a eu avec le conseiller juridique de la SMACL le 17 Novembre 2021. Cette dernière va réaliser l'étude du dossier et revenir vers le Secrétariat pour la suite du dossier.

Commission bâtiments / finances : vendredi 3 décembre 2021 à 19h en Mairie.

Intervention de Monsieur le Maire : Monsieur le Maire expose le courrier reçu de la part du club des aînés pour une exonération des charges de chauffage. Cette demande ainsi que la gestion de l'ensemble des charges et occupations des locaux par les associations, sera étudiée lors de la prochaine commission bâtiments – Finances du 3 Décembre 2021.

Intervention du 1^{er} Adjoint Monsieur CHASSAGNE Jean-François : Monsieur CHASSAGNE fait remarquer qu'il faut être attentif au prêt de la salle des fêtes à titre gracieux lors d'évènements exceptionnels et penser à demander à minima une attestation d'assurance responsabilité civile.

Intervention du 2^{ème} Adjoint Monsieur DESBOUIS Serge : Monsieur DESBOUIS fait le point sur les travaux de la Mairie. Les travaux de peintures sont terminés. Les huisseries seront posées début janvier 2022. Les entreprises GAUDRAT et GENEST sont venues le 19 Novembre 2021. Un point sera fait en commission bâtiment lundi 22 Novembre 2021.

Intervention du 3^{ème} Adjoint Monsieur VIGNE Olivier : Monsieur VIGNE fait part du fait qu'il convient de poser rapidement les décorations de Noël. Il faut prévoir au moins un jour de travail.

Intervention de Monsieur BONIN Gérard : Monsieur BONIN signale que la salle n'est pas propre actuellement. Il est prévu de faire des inventaires et un état des lieux de sortie beaucoup plus stricts à compter du 1^{er} Janvier 2022. Un contrat de location va être mis en place au Conseil du mois de Décembre 2021.

Intervention de Monsieur MAIRE Pierre, conseiller municipal : Monsieur MAIRE expose un compte rendu de sa réunion au Conseil d'école. Il apparait que la perte d'élèves sur le département pourrait poser problème au niveau du RPI et entrainer des regroupements à plus ou moins long terme. Concernant l'alerte lors de l'exercice anti-terroriste, il est apparu plusieurs cafouillages dans la transmission de l'information entre les différents acteurs. Des solutions vont être recherchées au niveau de la Préfecture et de l'Académie pour améliorer la situation.

Monsieur MAIRE expose le projet de sortie des élèves du RPI à la BOURBOULE deux jours en Mai 2022 et le fait qu'un appel sera fait auprès des communes afin de participer financièrement à ce projet.

La prochaine séance de Conseil Municipal se tiendra le vendredi 10 Décembre 2021

L'ordre du jour étant épuisé et les membres n'ayant plus de questions, la séance de conseil municipal est levée à 23h50.

